

ARAF

Autorité de régulation des activités ferroviaires



université
Paris Ovest
Nanterre La Défense



Premier colloque juridique de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires *First legal conference of the French rail regulatory Body (ARAF)*

/ Quelle régulation
pour quel système ferroviaire ? /

What type of regulation for the railway sector ?

26 mars 2014 - March 26, 2014

Maison de la Chimie - 28 rue Saint-Dominique - 75007 Paris

www.regulation-ferroviaire.fr



Pierre CARDO

Président de l'Autorité

Député des Yvelines de 1993 à 2010, maire de Chanteloup-les-Vignes de 1983 à 2009, président de la communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine de 2009 à 2012.

Pierre Cardo a été nommé président de l'ARAF par un décret du Président de la République du 20 juillet 2010.

Member of the Parliament (Yvelines) from 1993 to 2010, Mayor of Chanteloup-les-Vignes from 1983 to 2009 and chairman of the urban community of the "Deux Rives de la Seine" from 2005 to 2012.

Pierre Cardo was appointed as chairman of the board of the French Railway Regulatory Body by decree of the President of the Republic issued on July 20, 2010.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le thème du premier colloque juridique de l'Autorité pose d'emblée la position du régulateur et son rôle au regard de la structuration du système qu'il doit réguler.

Où placer le curseur de la régulation et comment positionner le régulateur ?

Il doit être le garant de la transparence du système, cela fait à peu près consensus. Mais aussi, un arbitre pour l'équilibre des rôles, mais jusqu'où ? Avec quelles prérogatives ? Une certitude : son existence et son action impactent le jeu des acteurs et les enjeux du système.

Préciser et compléter le rôle et le pouvoir du régulateur, à la veille d'une réforme ferroviaire, ne peut que favoriser la construction d'un système ferroviaire où se mêlent monopole naturel, activités concurrentielles et services publics.

En organisant ce premier colloque juridique, l'Autorité souhaite éclairer les participants sur les enjeux de la régulation ferroviaire en s'appuyant sur les regards portés par les différents intervenants : praticiens de la régulation, acteurs ferroviaires, personnalités politiques, universitaires et juristes ou homologues européens de notre Autorité.

Je remercie l'ensemble des intervenants qui ont accepté d'apporter leur contribution à cette journée qui s'inscrit dans un moment où le système ferroviaire se prépare à des évolutions majeures et où la place de la régulation fait l'objet d'un débat toujours passionné.

President's Opening Statement

The theme of the first legal conference organized by the Authority raises the issue of the regulator's position and its role in re-structuring the regulated system.

What does regulation mean and what is the role of the regulation authority?

Most of us agree to say that we guarantee the transparency of the system. Are we also an arbitrator involved in a delicate balancing act? How far can we go? What kind of power do we have? One thing is sure, the very existence of the Regulation Authority and its actions impact all the industry stakeholders and challenge the system.

Clarifying and redefining the role and power of the regulator - on the eve of a railway reform - could be a milestone in the development of a railway system that combines legacy monopolies, competitive activities and public services.

With this first legal conference, the Authority has an opportunity to inform the participants of the stakes of rail regulation as presented by our various speakers today: regulation agents, railways operators, political leaders, academics and legal experts or colleagues from other European Railways Authorities.

I thank the speakers for their contributions to the conference, at a time when the railway system is readying itself for major changes while the role of regulators is the subject of an intense debate.

Pierre CARDO

Sommaire



Session 1 p. 04

Les enjeux de la régulation

Regulatory Challenges

Le point de vue d'un praticien / *The Practitioner's Perspective*

Le point de vue d'un universitaire / *The Academic's Perspective*



Session 2 p. 08

Regards croisés sur la régulation du secteur ferroviaire

Comparative View on Rail Regulation

La régulation ferroviaire en Allemagne

Rail Regulation in Germany

La régulation ferroviaire au Royaume-Uni

Rail Regulation in United Kingdom



Session 3 p. 12

Pratique et perspectives d'avenir de la régulation ferroviaire en France

Current Practice and Future Challenges of Rail Regulation in France

Origine et pratiques de la régulation ferroviaire par l'ARAF

Origins and Current Practice of Rail Regulation by ARAF

Les enjeux juridiques de la régulation dans la réforme ferroviaire

Legal Aspects of Rail Regulation in the French Rail Reform



Table ronde p. 16

Table ronde / *Round table*

L'évolution de la régulation dans le cadre de la réforme ferroviaire

The Evolution of Railway Regulation in the Current French Rail Reform

Introduction

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires organise son premier colloque juridique, sur le thème « Quelle régulation pour quel système ferroviaire ? ».

Cette journée s'inscrit tout d'abord dans un contexte national. En effet, le projet de loi portant réforme ferroviaire proposé par le gouvernement sera discuté en juin 2014 au Parlement. C'est la raison pour laquelle l'Autorité a souhaité axer la réflexion sur la nécessité et la portée de la notion de régulation dans le contexte ferroviaire, ainsi que sur les moyens dont dispose le régulateur pour mettre en œuvre ses missions. Les exposés seront également l'occasion de débattre sur le contenu du projet de loi ferroviaire actuellement en discussion.

L'adoption en cours du 4^e paquet ferroviaire et le projet d'ouverture à la concurrence des trafics nationaux de voyageurs à l'horizon 2019 imposent également de prendre en compte la dimension européenne de la régulation ferroviaire. A cet égard, une analyse de la régulation ferroviaire au Royaume-Uni et en Allemagne permettra d'enrichir le débat.

Cette journée sera l'occasion de confronter les points de vue d'universitaires mais aussi de praticiens et de personnalités politiques.

The French Railways Regulation Authority is organizing its first legal conference on the theme «What type of regulation for the railway sector?»

The conference will play a role in the French political agenda, as the bill on railways reform proposed by the French government will be discussed in Parliament in June 2014. Therefore the Regulation Authority felt that the timing was right for a debate on the concept of regulation, on the “need for” and “scope of” regulation in the current environment, on the resources required by the regulator to carry out its mission. The presentations to the conference will also provide an opportunity to review the content of the draft Railways bill currently under discussion.

With the current approval of the 4th railway package and the project of opening the national passenger transport by 2019, it becomes necessary to size up the European consequences of railways regulations. Consequently, a review of railways regulations in UK and Germany will feed the debate.

The conference will also offer academics, industry representatives and political leaders, an opportunity to compare their points of view.



Session 1



/ Les enjeux de la régulation /

Regulatory Challenges

Le point de vue d'un praticien

The Practitioner's Perspective

Le point de vue d'un universitaire

The Academic's Perspective

**Session présidée par / Session chaired by
Michel Bazex**

*Professeur émérite de droit public
à l'université de Paris Ouest Nanterre la Défense
Emeritus Professor of Public Law
at the University of Paris Ouest Nanterre Defense*



Pierre-Jean BENGHOZI

Membre du collège de l'ARCEP, nommé par le président de l'Assemblée nationale

Né le 28 avril 1956, ancien élève de l'école Polytechnique, titulaire d'un doctorat et d'une HDR en économie de l'Université Paris Dauphine, Pierre-Jean Benghozi est directeur de recherche au CNRS et professeur à l'École polytechnique. Jusqu'à sa nomination, il y dirigeait le pôle de recherche en économie et gestion et y était responsable de la chaire innovation et régulation des services numériques qu'il avait contribué à fonder. Il a également enseigné dans plusieurs grandes universités parisiennes et étrangères.

Pierre-Jean Benghozi est l'auteur de nombreuses publications et ouvrages sur ces questions, en France et à l'étranger.

ARCEP member of board designed by the President of the National Assembly

Born on 28 April 1956, a graduate of the École Polytechnique, with a PhD and an HDR post-doctoral degree in economics from the Université Paris Dauphine, Pierre-Jean Benghozi, is a Director of Research at the CNRS, and a professor at the École Polytechnique. Until his appointment, Pierre-Jean headed up the Centre for Management and Economic Research, in addition to being in charge of the Innovation and Regulation in Digital Services Chair, which he also helped found. He has also been a lecturer at several leading universities in Paris and abroad.

Pierre-Jean has published a number of articles and works on these matters, in both France and overseas

La régulation sectorielle des communications électroniques a fait, depuis une trentaine d'années, l'objet de redéfinitions régulières qui se sont traduites par plusieurs étapes. Aujourd'hui elle est à la fin d'un cycle car elle doit affronter des objets, des acteurs et des structures compétitives inédites. Cette transformation affecte les bases mêmes de la régulation en interrogeant les règles, compétences et principes d'action sur lesquels se construisent les décisions.

Les réponses s'inscrivent généralement dans trois perspectives complémentaires : technologique, juridique et économique. Ce faisant, elles tendent parfois à négliger que l'efficacité d'une régulation ne tient pas seulement à l'énonciation des meilleurs principes.

Elle suppose aussi de s'inscrire dans le cadre d'une démarche émergente où politique visée et actions font en permanence l'objet d'ajustements, en donnant toute son importance à la manière dont est conçue et organisée l'Autorité sectorielle.

The sectoral regulation of electronic communications tackled, for thirty years, regular redefinitions which have resulted in several stages. Today it is at the end of a cycle while facing unprecedented objects, actors and competitive structures. This transformation affects the very foundations of regulation by questioning the rules, skills and principles of action on which decisions are built.

The reactions generally fall into three complementary perspectives: technological, legal and economic. In doing so, they sometimes tend to skip that the effectiveness of regulation is not only to stating the best principles.

It also requires the setting of an emergent process where political purpose and actions are constantly subject to adjustments, giving significance to the way that Regulatory Authority is designed and organized.



Marie-Anne FRISON-ROCHE

Marie-Anne Frison-Roche, Agrégée des Facultés de droit, est professeur des universités, titulaire à Sciences-Po (Paris).

Notamment, elle y enseigne les problématiques relatives à la régulation économique et financière. Par ailleurs, elle dirige notamment la collection Cours chez Dalloz et la collection Droit et Economie chez Lextenso. Elle édite et dirige The Journal of Regulation. Elle publie et intervient régulièrement en droit économique, en philosophie et sociologie du droit, notamment dans les rapports qui doivent être construits entre l'Etat et les marchés. Ses travaux et ses activités sont consultables sur le site www.mafr.fr.

Marie-Anne Frison-Roche, Agrégée des Facultés de droit, is a university professor, full professor at Sciences-Po (Paris).

She mainly teaches courses related to the economic and financial Regulatory Law. Otherwise, she manages the collection Cours-Dalloz at Dalloz editions and the collection Droit et Economies (Law and Economics) at Lextenso editions. She is the director and editor of The Journal of Regulation. She publishes and speaks regularly on economic law, philosophy and sociology of law topics, focusing particularly on the relationships to be built between the State and the markets. Her works and activities are available on her website www.mafr.fr.

Les « enjeux de la régulation » dépendent de la définition que l'on donne à la régulation, car celle-ci est définie par ses buts. Ainsi, c'est au regard des buts que l'on assigne au droit de la régulation, qui n'est qu'un ensemble d'outils au service de buts, que l'on mesure les « enjeux ».

L'on peut définir la régulation comme un appareillage d'institutions, de règles, de décisions et de principes, dont le but est de mettre en équilibre la concurrence et un autre principe, a-concurrentiel, voire anticoncurrentiel.

Tout l'enjeu est de construire, puis de maintenir cet équilibre. C'est pourquoi la régulation est une construction qui se développe dans le temps. C'est la loi qui est légitime à fixer ces autres principes techniques, économiques ou politiques qui viennent en équilibre du principe de concurrence.

Cet enjeu d'équilibre ne relève pas que d'une politique publique, il appartient à la définition même du droit. C'est pourquoi sa réussite est contrôlée, mesurée, notamment à travers l'action du Régulateur, par exemple vis-à-vis du Parlement.

"Regulatory Issues" depend on the definition given to Regulation, which is defined by its goals. Therefore, the way to measure the "Regulatory issues" is to analyse the goals assigned to the Regulatory Law, which is a toolbox given to achieve the goals.

Regulation can be defined as an apparatus of institutions, rules, decisions and principles, which aims to balance the principle of competition and other principles – a-competitive or anti-competitive. The challenge is to build and maintain this balance. Therefore the Regulatory Law is a construction that develops over time. Only law is legitimate to fix the technical, economic or political principals, which will balance the principle of competition.

Maintaining this delicate balancing is not just a public policy: it is the core of the Regulatory Law. That is why its success is controlled and measured, particularly through the action of the Regulator, e.g. vis-a-vis Parliament.



Session 2



/ Regards croisés sur la régulation / du secteur ferroviaire

Comparative View on Rail Regulation

La régulation ferroviaire en Allemagne

Rail Regulation in Germany

La régulation ferroviaire au Royaume-Uni

Rail Regulation in United Kingdom

Session présidée par / Session chaired by

Béatrice Cospérec

Direction des affaires juridiques

Director of legal division



Karsten OTTE

Prof. Dr. Karsten Otte, M.C.J.

Karsten Otte est Administrateur de l'Agence Fédérale des Réseaux, depuis Octobre 2006 à Bonn, où il assurait aussi la Direction du Département de la Réglementation des chemins de fer. Après des études à Cologne, Genève, Londres et Austin / Texas, il a enseigné le droit civil et le droit des affaires à Cologne, Leipzig, Heidelberg, Munich et Francfort. De 2001 à 2006, il a été titulaire de la chaire de Droit Européen du Transport et de la Circulation, de Droit Civil, de Droit Privé International et de Procédure Internationale à l'Université de Mannheim où il était également Directeur de l'Institut pour la navigation intérieure. Il est toujours affilié à l'Institut du Droit du Transport de cette ville comme professeur adjoint.

Since October 2006 Karsten Otte is Director at the Federal Network Agency in Bonn, there being full time Head of the Railway Regulation Department. After studies in Cologne, Geneva, London and Austin/Texas, habilitation in Cologne and teaching in Leipzig, Heidelberg, Munich and Frankfurt civil law and business law, he held from 2001 to 2006 the Chair of European Transport and Traffic Law, Civil Law, Private International and Procedural Law at the University of Mannheim and was Director of the Institute for Inland Navigation in Mannheim. Presently, he still is affiliated with the Institute of Transport Law there as adjunct Professor.

Au cours des dix dernières années, la réglementation ferroviaire allemande a évolué pour s'adapter aux réglementations européennes et à leur transcription en droit allemand. Ainsi, la Bundesnetzagentur (Agence Fédérale des Réseaux) a dû développer de nouvelles pratiques réglementaires.

Malgré les résistances, la Bundesnetzagentur a fait respecter l'obligation d'établir un état du réseau couvrant les voies et les installations. L'état des voies s'est considérablement amélioré grâce à une coopération avec les acteurs de l'industrie ferroviaire, notamment en matière d'accès, de contrôle de l'exploitation et de gestion des sites en construction. Différents types de charges discriminatoires ont pu être ainsi éliminés. Malgré des difficultés initiales pour obtenir les informations, la Bundesnetzagentur peut maintenant surveiller le montant et la composition des redevances d'infrastructure.

En tant qu'autorité multisectorielle, la Bundesnetzagentur peut dépasser le cadre de la législation ferroviaire pour améliorer la situation sur le marché du ferroviaire en général. Elle peut, en collaboration avec les autres secteurs réglementés, promouvoir une réglementation durable et fonctionnelle.

In the last decade rail, regulation in Germany changed due to European legal requirements and their implementation into German law and Bundesnetzagentur developed its regulatory practice.

Despite resistance Bundesnetzagentur enforced the obligation to draw up network statements for tracks and service facilities. Situation on track has improved considerably in cooperation with the railway market, particularly in the matter of access, operation control and construction site management. Discriminating effects of various charge components successfully could be estopped. Despite initial problems with obtaining data Bundesnetzagentur presently continues to monitor the level and structure of infrastructure charges.

As a multisectoral authority Bundesnetzagentur is able to look beyond railway law, working together with and profiting from the other regulatory sectors to improve the situation for the railway market in general revealing the necessities of a robust and functioning regulation.



Brian KOGAN

Directeur adjoint – Marchés ferroviaires & Affaires Economiques

Brian Kogan a rejoint l'Office of Rail Regulation en 1997. Il a été chargé de l'examen et de l'approbation des demandes d'accès au réseau ferré britannique des entreprises ferroviaires de voyageurs et de fret. En outre, il a contribué à l'introduction d'un certain nombre de changements à la structure des contrats d'accès dans le but de faciliter la concurrence sur le réseau ferroviaire. Membre de la Commission Intergouvernementale chargée de la régulation du Tunnel sous la Manche. Brian Kogan a étudié à l'Université d'Oxford, puis a obtenu un MBA à l'Université de Brunel. Il a débuté sa carrière dans l'industrie du charbon britannique en tant que dirigeant. Par la suite, il est devenu gestionnaire de la stratégie au ministère de l'Environnement avant d'intégrer l'Office of Rail Regulation.

Deputy Director, Railway Markets & Economics / Office of Rail Regulation

Brian Kogan has worked at the Office of Rail Regulation since 1997. His responsibilities have included the consideration and approval of access applications for both passenger and freight services on the British railway network. In addition, he has been instrumental in the implementation of a number of changes to the structure of track access contracts designed to facilitate competition on the railway network. Member of the Intergovernmental Commission responsible for the regulation of the Channel Tunnel. Brian Kogan studied at Oxford University and later completed an MBA at Brunel University. His early career was as a manager in the British coal industry. Subsequently he became a policy administrator at the Department of the Environment before moving to the Office of Rail Regulation.

L'«Office of Rail Regulation» est l'organisme indépendant de régulation des activités ferroviaires en Grande-Bretagne. Dans le secteur ferroviaire, l'ORR est chargé de la régulation économique du réseau d'infrastructure ferroviaire. Il est aussi l'autorité de sécurité ferroviaire pour l'ensemble des chemins de fer, l'autorité de la concurrence et l'organisme d'application des droits des passagers ferroviaires.

Créé il y a vingt ans, l'ORR dispose d'un budget annuel d'environ 35 M € et emploie près de 300 personnes à Londres, Glasgow, York, Manchester, Bristol et Birmingham.

Cette présentation couvrira l'approche de l'ORR à la régulation économique du réseau ferroviaire, et les bases juridiques pour ce domaine d'activité.

En particulier, elle portera sur la régulation de l'accès aux réseaux et installations ferroviaires, l'examen des redevances d'accès, et le contrôle et l'application de licences d'opérateur de réseau.

The Office of Rail Regulation is the independent rail regulatory body for Great Britain. In the rail sector, it is the economic regulator for mainline railway infrastructure, the health and safety regulator for all railways, the consumer and competition authority and passenger rights enforcement body.

It was established twenty years ago, has an annual budget of approximately €35 million, and employs just under 300 people in London, Glasgow, York, Manchester, Bristol and Birmingham.

This presentation will focus on ORR's approach to economic regulation of the mainline railway infrastructure, and the legal basis for that area of work. In particular, it will describe the regulation of access to the network and railway facilities, the review of access charges, and the monitoring and enforcement of network operator licences.



Session 3



/ Pratique et perspectives d'avenir / de la régulation ferroviaire en France

Current Practice and Future Challenges of Rail Regulation in France

Origine et pratiques de la régulation ferroviaire par l'ARAF

Origins and Current Practice of Rail Regulation by ARAF

Les enjeux juridiques de la régulation dans la réforme ferroviaire

Legal Aspects of Rail Regulation in the French Rail Reform

Session présidée par / Session chaired by

Michel Vermeulen

secrétaire général , ARAF

Secretary-General, ARAF



Béatrice BOURGEOIS-MACHUREAU

Conseiller d'Etat / Councillor of state

Béatrice Bourgeois-Machureau est diplômée de l'ENS Ulm, de l'IEP de Paris, agrégée de lettres et ancienne élève de l'ENA (promotion Nelson Mandela, 2001). Affectée au Conseil d'Etat, elle a exercé ses fonctions à la section du contentieux à partir de 2001 et à la section de l'intérieur à partir de 2004.

En 2008, elle a été nommée rapporteur public à la section du contentieux et est, depuis 2012, également rapporteur adjoint au Conseil constitutionnel et membre de la section du rapport et des études. Elle exerce en outre une mission de conseil juridique auprès de l'ARAF depuis 2011

Béatrice Bourgeois-Machureau is a graduate of École Normale Supérieure de Paris and a graduate of Institut d'Etudes Politiques de Paris. She has a Phd in literature and she is an alumnus of the E.N.A - Ecole Nationale d'Administration (class of 2001, "Nelson Mandela"). She was assigned to the "Section du Contentieux" (Administrative claims) of the Conseil d'Etat (Council of State) in 2001 and promoted to "Maître des Requêtes" (Master of Requests) in 2004. The same year she transferred to the "Section Intérieure" (Interior Department of the State Council) where she stayed until 2007.

In 2008, Béatrice Bourgeois-Machureau was appointed "Rapporteur Public" (Public Magistrate) at the 2nd sub-department of the Administrative Claims Department of the Conseil d'Etat. Since 2012, she is also a deputy rapporteur at the Conseil Constitutionnel (Constitutional Council) and a member of the Report and Studies Department. She has been a Legal Adviser to the ARAF since 2011.



Bertrand DU MARAIS

Conseiller d'État, détaché à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense comme Professeur de droit public.

ESSEC (1985) et ENA (1989), is Councillor of State (Conseiller d'Etat) seconded to the Université of Paris West at Nanterre as Law Professor.

Il enseigne et mène des recherches sur la régulation des services publics et des marchés, et l'évaluation économique comparée du droit. Il codirige les Masters Droit – Economie, évalués A+ par l'AERES en 2013, qui couronnent la filière Droit – Economie. Il préside FIDES (Forum sur les institutions, le droit, l'économie et la société, think tank pour le développement international de la recherche, l'enseignement et le conseil sur les relations entre Droit, Institutions et Economie. Membre de la Commission de suivi du Conseil Supérieur des Messageries de Presse, lauréat du Prix Zerrili Marimo de l'Académie des sciences morales et politiques en 2000, il a écrit notamment un « Droit public de la régulation économique », couronné en 2004 par cette Académie. ESSEC (1985) et ENA (1989).

He teaches there Public Utility and Regulation Law and Law and Economics. He co-chairs the Law and Economics Master programme, on top of a Law and Economics Bachelor. He chairs Fides (Forum sur les institutions, le droit, l'économie et la société), a non profit Think Tank that serves as catalyst for international multidisciplinary research on the relationships between Law, Institutions and Economics. He has published a textbook on Market Regulation and Public Utility Law (Droit public de la régulation économique), which has been awarded the 2004 Charles Dupin-Medal by the French Academy for Political and Social Sciences, which awarded him its Zerrili Marimo Prize in 2000.



Table ronde



Table ronde

/ L'évolution de la régulation dans le cadre / de la réforme ferroviaire

The Evolution of Railway Regulation in the Current French Rail Reform

Moderateur / Moderator

Pierre Cardo

président de l'ARAF

Head of ARAF



Sophie BOISSARD

Directrice générale déléguée, Membre du comité exécutif

Executive Vice President, Member of the Executive Committee of SNCF

Directrice générale déléguée, en charge de la Stratégie et du développement, membre du comité exécutif de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF).
Membre du conseil de surveillance d'AREVA, Présidente du comité d'éthique du conseil de Surveillance.
Administratrice d'EUROSTAR INTERNATIONAL LIMITED et de SANEF (réseau autoroutier).
Vice-présidente de l'Union des Transports publics.

Sophie BOISSARD a rejoint le Groupe SNCF le 1er septembre 2008. Elle y a créé et dirigé l'activité de gestion et développement des gares voyageurs (branche Gares & Connexions), avant de prendre en 2012 les fonctions de directrice générale déléguée, en charge de la Stratégie et du Développement du Groupe SNCF..

Elle avait précédemment occupé différentes fonctions dans la sphère publique, au Conseil d'Etat de 1996 à 2004 (rapporteur public), au ministère du travail et de l'emploi, comme directrice du cabinet du ministre, dans les services du Premier ministre (Centre d'analyse stratégique) puis au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie de 2007 à 2008 (cabinet du ministre).

*Vice President of UTP (Union for public transport)
Member of the Board of directors of Eurostar and SANEF
Member of the Supervisory Board of AREVA*

SNCF

*2012 : Executive Vice President, Business Strategy and Development
2009 : Managing Director, Stations & Connections Division
2008 : Director, Rail Strategy and Regulation*

*2007 : **Ministry of the Economy, Industry and Employment**
Deputy Chief of Staff to the Minister*

*2005 : **Strategic Analysis Centre, Office of The Prime Minister**
General Director*

*2004 : **Ministry of Labour, Employment and Social Cohesion**
Deputy Chief of Staff, then Chief of Staff to the Minister*

*1996 : **Council of State (High Court of Justice)**
Judge, legal affairs section*



Dominique BUSSEAU

*Ancien Ministre – Député de la Charente-Maritime
Président du Conseil Général de la Charente-Maritime*

*Former Cabinet Minister – MP representing the Charente –Maritime Département
Chairman of the Charente –Maritime General Assembly.*

Né en 1952, Dominique Bussereau est Lauréat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Après avoir occupé des fonctions dans plusieurs Cabinets ministériels, Dominique Bussereau a travaillé à la direction commerciale de la SNCF, à l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) puis comme Conseil en entreprises. Il est également maître de conférences à l'IEP de Paris et intervenant à HEC.

Son investissement dans la vie politique locale l'a conduit à exercer les mandats de Conseiller général de la Charente-Maritime (depuis 1985), de Maire de Saint-Georges-de-Didonne (1989-2002).

En mars 2008, il est élu à la Présidence du Conseil général de la Charente-Maritime et réélu en mars 2011.

Il est élu Député de la Charente-Maritime en 1986, puis en 1993, 2002, 2007 et 2012.

Il a occupé de nombreuses responsabilités ministérielles de 2002 à 2010 au cours de la présidence de Jacques Chirac et de celle de Nicolas Sarkozy, notamment aux Transports, au Budget et à l'Agriculture.

En 1995, il a fondé l'association Avenir-Transports.

Born in 1952 , Dominique Bussereau is a laureate of the Institut d'Etudes Politiques de Paris .

After various assignments in several ministerial cabinets , Dominique Bussereau worked in the marketing department of the SNCF, he also became a professor at Ecole Supérieure de Commerce de Paris - ESCP (Paris Graduate School of Business) and worked as a business consultant. He is now a lecturer at Sciences Po Paris (Paris Political Science Graduate School) and a frequent speaker at HEC – Ecole des Hautes Etudes Commerciales (French Graduate School of Management) .

An active participant in local political activities, Dominique Bussereau has been an elected Member of the Conseil Général (General Assembly of the Charente –Maritime Département) since 1985 and Mayor of Saint -Georges- de- Didonne between 1989 and 2002 .

In March 2008, he was elected Chairman of the Conseil Général of Charente -Maritime and re-elected in March 2011.

Dominique Bussereau was elected MP representing the Charente – Maritime Département in 1986, 1993, 2002 , 2007 and 2012.

He held several ministerial posts at the Ministries of Transportation, Budget and Agriculture from 2002 to 2010 during the presidencies of Jacques Chirac and Nicolas Sarkozy.

In 1995 Mr. Bussereau founded the “Avenir- Transports Association”.



Jacques RAPOPORT

Président de RFF

Membre du Comité National de coordination du GIU

Member of the National Coordinating Committee of the GIU-Gestionaire d'Infrastructure Unifié (Unified Infrastructure Management Group)

Jacques RAPOPORT a occupé dernièrement la fonction de directeur général adjoint du Groupe La Poste et directeur général de l'enseigne La Poste, de 2007 à décembre 2012.

Entre 2006 et 2007, il a été directeur général de Kéolis Lyon. Il a assuré la fonction de Secrétaire général des ministères sociaux de 2004 à 2006. Il a auparavant passé quinze années à la RATP, où il a exercé notamment les fonctions de directeur financier, directeur du métro, et de directeur général adjoint.

Le 19 décembre 2012, Jacques RAPOPORT a été nommé président - directeur général de Réseau Ferré de France par le Président de la République, lors du Conseil des Ministres.

Ses missions actuelles sont de mener à bien les réformes structurelles qui permettront d'effectuer un saut de performance du système ferroviaire ;

- Améliorer la performance et la qualité de service du système ferroviaire ;

- Assurer une parfaite exécution des missions, importantes et décisives confiées à Réseau Ferré de France et faire en sorte qu'après les moyens juridiques, RFF dispose des moyens opérationnels d'exercice de celles-ci.

Current missions

Jacques Rapoport was assigned the following missions :

- To carry out the structural reforms needed for a performance leap of the railway system;*
- To improve the performance and quality of service of the railway system;*
- To carry out the key missions assigned to Réseau Ferré de France and ensure that RFF has first, the necessary legal means and then, the operational resources to carry out the said missions.*

Career :

Jacques Rapoport is an Alumnus of ENA- Ecole Nationale d'Administration (National Graduate School of Public Administration); he was awarded a graduate degree in History and a postgraduate degree in Tax Law. Until recently he served as Deputy Director General of La Poste Group and Director General of La Poste Brand from 2007 to December 2012.

From 2006 to 2007 he was the Managing Director of Keolis Lyon.

From 2004 to 2006 he worked as Secretary General of the Social Ministries. Previously, he spent two years at the RATP (Paris Subway Public Company) where he worked as Chief Financial Officer, Director of the Metro (Paris subway), and Assistant General Manager.

On December 19, 2012, Jacques Rapoport was appointed President and CEO of Réseau Ferré de France (French Railroads Network) by a Decree of the French President, approved at a Cabinet meeting. .



Gilles SAVARY

Député de la Gironde

Rapporteur par l'Assemblée nationale des projets de loi

Member of Parliament, Rapporteur for the bill on the railway reform to the National Assembly

Député de la Gironde depuis juin 2012, Gilles Savary est rapporteur pour l'Assemblée Nationale du projet de loi de réforme ferroviaire.

Il est également Président du Conseil supérieur de l'Aviation Civile depuis décembre 2012.

De 2010 à 2013, il a été coordonnateur européen du Grand projet ferroviaire européen n°22. Il a été député européen de 1999-2009 en qualité de vice-président de la commission Transport (2002 – 2009). Il a été vice-président du conseil général de la Gironde de 2004 à octobre 2013.

Il est spécialiste du Droit européen des services publics et services publics en réseaux, des politiques européennes des transports, de l'économie du secteur aéronautique et spatial. Il est auteur de nombreuses publications et interventions médiatiques sur les grands sujets européens, l'actualité nationale ou locale.

Gilles Savary is a member of the French National Assembly since June 2013. He has recently been appointed rapporteur on the national rail reform. He is also Chairman of the Board of Civil Aviation since December 2012. From 2010 to 2013, he was European Coordinator of the Railway axis Priority Project n° 22.

From 1999 to 2009, he was a member of the Committee on Transport, Tourism and Regional Policy of the European Parliament.

From 2004 to October 2013, he was Vice-Chairman of the Gironde Departmental Council. He is a specialist in the European Law of the public services and public services in networks, in the European Transport policies, economy of the aerospace transport sector. Gilles Savary is an author of numerous publications and media interventions on major European subjects



Les présidents de session



Michel BAZEX

*Professeur émérite de droit public à l'université de Paris Ouest Nanterre la Défense
Emeritus Professor of Public Law at the University of Paris Ouest Nanterre Defense*

Diplômé de L'Académie de Droit International de La Haye ;
Agrége des Facultés de Droit (Droit Public) et Professeur Emérite à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense ;
Membre du Centre de Recherche de Droit Public (CRDP) de cette Université ;
Avocat Honoraire au Barreau des Hauts de Seine ;
Membre du Comité de Rédaction et du Comité de Lecture de Droit Administratif, Revue mensuelle du Juris-Classeur.

*Graduated from The Academy of International Law of The Hague, fier Professor (Public Law), Senior Professorat the University of Paris Ouest Nanterre La Défense and member of the Research Centre of Public Law (CRDP) of this University.
Honorary barrister at Bar of Hauts de Seine.
Member of the Editorial Board and the Reading Committee of Administrative Law, Juris-Classeur Review*



Béatrice COSPÉREC

*Directrice des affaires juridiques, ARAF
Director of legal division, ARAF*

Béatrice Cospérec est directrice des affaires juridiques de l'ARAF depuis sa création en 2010.
Avant de rejoindre l'ARAF, Béatrice Cospérec a dirigé la direction des affaires juridiques et réglementaires de Deutsche Telekom France, filiale française de l'opérateur historique allemand de télécommunications. Elle s'est spécialisée en droit de la régulation dès 1997 en intégrant le service juridique de l'Autorité de régulation des communications électroniques et postales, après avoir travaillé dix ans au sein de différents cabinet d'avocats.
Béatrice Cospérec est titulaire d'une maîtrise de droit des affaires délivrée par l'Université de Paris I, d'un master de gestion délivré par l'Université de Dauphine et d'un master d'intelligence économique délivré par l'Ecole de guerre économique (EGE Paris).

*Beatrice Cospérec is Director of Legal Affairs ARAF since its inception in 2010.
Before joining ARAF Beatrice Cospérec headed the Legal and Regulatory Affairs, Deutsche Telekom France, the French subsidiary of the German incumbent telecommunications operator.
She specializes in regulatory law since 1997 by integrating the legal department of the Regulatory Authority for electronic communications and postal after working ten years in different law firm.
Beatrice Cospérec holds a Masters in Business Law from the University of Paris I, a Master of Management from the University of Dauphine and a Master of Business Intelligence issued by the War College economic (EGE Paris).*



Michel VERMEULEN

*Secrétaire général, ARAF
Secretary-General ARAF*

Michel Vermeulen est secrétaire général de l'ARAF depuis sa création en 2010.
Avant de rejoindre l'ARAF, Michel Vermeulen a été directeur adjoint du cabinet du secrétaire d'Etat aux transports jusqu'en juillet 2010.
Il a avant cela été chef de projet à la direction de l'architecture et de l'ingénierie d'Aéroport de Paris, puis conseiller pour les transports à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR).
Michel Vermeulen est Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts.

*Michel Vermeulen is secretary-general of ARAF since its creation in 2010.
Before joining ARAF Michel Vermeulen was deputy chief of staff of the Secretary of State for Transport until July 2010.
He has also been project manager at the Paris Airport's department of architecture and engineering and advisor for transports issues at the regional and development agency(DATAR).
Michel Vermeulen is a Civil Engineer.*



Le Centre de recherches sur le Droit public (CRDP) de l'Université de Paris Ovest Nanterre La Défense, dirigé par les Professeurs M. CONAN et L. FOLLIOU-LALLIOT, s'inscrit résolument dans la modernité et l'innovation. Il développe une approche pluridisciplinaire droit – économie – finances publiques sur l'évolution du droit public. Son axe de recherche général « Évaluation des instruments juridiques et financiers de la gestion publique » se décline en trois thématiques étroitement liées : les nouvelles régulations ; les adaptations des techniques institutionnelles et les adaptations des techniques contractuelles.

Il s'impose aux niveaux national et international comme un centre pluridisciplinaire de référence en matière d'analyse juridique de la régulation des marchés et des nouveaux modes de gestion publique avec 27 Enseignants chercheurs, tous « publiants » dans les principales ouvrages et revues en Droit Public, Droit financier et Droit Public Économique et 32 Doctorants. Il s'appuie sur les Master 2 de droit : « **Droit public général** » et « **Droit des technologies numériques & société de l'information** » ainsi que sur les Master 2 bidisciplinaires Droit et Economie : « **Concurrence et régulation des marchés** » et « **Analyse économique du Droit** ».

/ 57 Boulevard Demorieux
CS 81915 - 72019 LE MANS
Tél. +33 (0)2 43 20 64 30

/ Tour Montparnasse
BP 48 75755 PARIS Cedex 15
Tél. +33 (0)1 58 01 01 10